

# *Procès-verbal du Conseil Municipal*

## *Séance du 15 Novembre 2016*

L'an deux mil seize, le quinze novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VARENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur RAMBAULT Pierre, Maire de SAINT-VARENT.

✘ Date de convocation du Conseil municipal : **09 novembre 2016.**

■ **ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. RAMBAULT, M. MATHE, Mme RIVEAULT, M. ROY, Mme WYSE, M. FAUCHER, Mme ALLAIN, Mme BERNARD, Mme BILLY, Mme DUCHEZ, Mme JOSQUIN, M. TALBOT, M. DEHAY, M. FUSEAU, M. AUBER, M. VOYER, Mme ROTUREAU.

■ **ABSENTS EXCUSÉS** : M. GAUTHIER, Mme PLOYEZ.

■ **PROCURATIONS** :

↳ NEANT

**Nombre de Conseillers** :    ➡ en exercice : 19    ➡ présents : 17    ➡ votants : 17

✘ Madame Séverine ROTUREAU a été élue secrétaire de séance.

*Intervention, en début de Conseil municipal, de M. GUIZOT, Directeur de La Poste des Deux-Sèvres et de M. BRAILLON, délégué chargé aux relations territoriales, concernant l'aménagement des horaires de La Poste.*

*Après avoir effectué, un historique du service postal, les représentants de La Poste précisent que celui-ci est entré dans le domaine concurrentiel depuis 2011. 20 opérateurs possèdent une licence de distribution de courrier sans l'utiliser.*

*Compensation du déficit par l'État sous contrôle de l'Union Européenne. Coût de distribution de la presse prise en charge pour un tiers par La Poste (environ 150 000 000 €).*

*Accessibilité bancaire (coût de 60 000 000 € pour La Poste).*

*Distribution du courrier 6 jours sur 7 à la demande de l'État. Forte concurrence d'Internet, moins 6 % de courrier par an.*

*Aménagement du territoire (coût de 70 000 000 € pour La Poste) par l'intermédiaire du "contrat de présence postale territoriale).*

*Pas de fermeture ou de partenariat sans l'accord du Maire et du Conseil municipal.*

*Actuellement la charge de travail de la Poste de Saint-Varent s'élève à 6 H 40 hebdomadaires. Il est prévu de réduire à 12 H hebdomadaires environ l'ouverture du bureau.*

*Le choix est possible entre une agence postale communale ou de céder l'activité postale à un commerce.*

*Pour une agence postale communale La Poste verse 1 100 € par mois pour une commune située en Zone de Revitalisation Rurale. L'équipement et le mobilier sont fournis par La Poste.*

✚ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de trois décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées :

**N° 2016-018**

### **PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION** **PROFESSIONNELLE HABILITATION ELECTRIQUE**

**Le Maire de la Ville de Saint-Varent,**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 déléguant au Maire la passation des marchés n'excédant pas 15 000 € H.T. ;

## **DÉCIDE**

1) De financer la formation professionnelle habilitation électrique de Monsieur X organisée par NOVA PREVENTION de BEAUREPAIRE. Les frais s'élèvent à la somme de 189,00 € TTC. La formation se déroulera du 24 au 25 novembre 2016 au pôle sport, 46 rue de la Diligence, 79100 STE VERGE.

2) Cette dépense sera réglée à l'article 6184 : « Versements à des organismes de formation ».

3) D'informer le Conseil Municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

SAINT VARENT, le 13 octobre 2016.

Reçu en Sous-Préfecture  
79 - BRESSUIRE - le 14-10-2016

**Le Maire,  
Pierre RAMBAULT.**

**N° 2016-019**

**PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION**  
**UNE STRATEGIE BUDGETAIRE OPTIMALE**  
**ORGANISEE PAR L'ADM 79**  
**Le Maire de la Ville de Saint-Varent,**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 déléguant au Maire la passation des marchés n'excédant pas 15 000 € H.T ;

## **DÉCIDE**

1) De financer la formation une stratégie budgétaire optimale organisée par l'ADM 79 concernant Madame X, rédacteur. Les frais de formation s'élèvent à la somme de 136,00 € la journée. Les frais de repas sont pris en charge par la collectivité, à savoir 17,00 euros. La formation s'est déroulée le 27 octobre 2016 à PARTHENAY.

2) Cette dépense sera réglée à l'article 6184 : « Versements à des organismes de formation ».

3) D'informer le Conseil Municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

SAINT VARENT, le 3 novembre 2016.

Reçu en Sous-Préfecture  
79 - BRESSUIRE - le 07-11-2016

**Le Maire,  
Pierre RAMBAULT.**

**N° 2016-020**

**PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION**  
**PROFESSIONNELLE RECYCLAGE**  
**POUR L'HABILITATION ELECTRIQUE**

**Le Maire de la Ville de Saint-Varent,**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 déléguant au Maire la passation des marchés n'excédant pas 15 000 € H.T. ;

## DÉCIDE

1) De financer la formation professionnelle recyclage pour l'habilitation électrique de Messieurs X, Y et Z, organisée par NOVA PREVENTION de BEAUREPAIRE. Les frais s'élèvent à la somme de 342,90 € TTC. La formation se déroulera le 21 novembre 2016 au pôle sport, 46 rue de la Diligence, 79100 STE VERGE.

2) Cette dépense sera réglée à l'article 6184 : « Versements à des organismes de formation ».

3) D'informer le Conseil Municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

SAINT VARENT, le 3 novembre 2016

Reçu en Sous-Préfecture  
79 - BRESSUIRE - le 07-11-2016

**Le Maire,**  
**Pierre RAMBAULT.**

1)

### BUDGET PRINCIPAL VIREMENT 6/2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2016 ayant été insuffisants, il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires afin de financer :

- L'augmentation du poste des produits d'entretien compensée par la baisse du poste des fournitures de voirie (1 000,00 euros), l'augmentation du poste locations mobilières compensée par la diminution du poste autres biens mobiliers (948,00 euros), l'augmentation du poste entretien terrains pour des fleurs (+ 80,00 euros), l'augmentation du poste entretien des bâtiments communaux (+ 5 000,00 euros), la baisse du produit de la taxe d'habitation relative à la surestimation des bases prévisionnelles en mars dernier (- 20 057,00 euros) compensées par la baisse du poste entretien de la voirie (21 953,00 euros), l'augmentation du poste maintenance (+ 500,00 euros) et autres frais divers (+ 150,00 euros) compensée par la diminution du poste autres biens mobiliers (- 650,00 euros), l'augmentation du poste honoraires du cabinet conseil suite à l'optimisation de la taxe foncière et aux économies réalisées (+ 2 607,84 euros), la diminution des taxes foncières en 2016 (- 7 002,00 euros), la diminution du FCTVA (- 435,66 euros), la fourniture et la pose de la clôture ganivelle du lotissement du Thouaret (+ 4 610,26 euros) compensés par l'augmentation du poste concession dans les cimetières (+ 400,00 euros), l'attribution de compensation (+ 3 437,00 euros) ainsi que la baisse des taxes foncières :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
- 023 : Virement à la section d'investissement	+ 5 047,00 €	
- Article 60631 : Fournitures d'entretien	+ 1 000,00 €	
- Article 60633 : Fournitures de voirie	- 1 000,00 €	
- Article 6135 : Locations mobilières	+ 948,00 €	
- Article 61521 : Entretien terrains	+ 80,00 €	
- Article 615221 : Entretien bâtiments publics	+ 5 000,00 €	
- Article 615231 : Entretien voiries	- 21 953,00 €	
- Article 6156 : Maintenance	+ 500,00 €	

- Article 61558 : Autres biens mobiliers	- 1 598,00 €	
- Article 6188 : Autres frais divers	+ 150,00 €	
- Article 6226 : Honoraires	+ 2 608,00 €	
- Article 63512 : Taxes foncières	- 7 002,00 €	
- Article 70311 : Concession dans les cimetières		+ 400,00 €
- Article 73111 : Taxes foncières et d'habitation		- 20 057,00 €
- Article 7321 : Attribution de compensation		+ 3 437,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 16 220,00 €</b>	<b>- 16 220,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
- 021 : Virement de la section de fonctionnement		+ 5 047,00 €
- 10222 : FCTVA		- 436,00 €
<b>170 : VOIRIE</b>		
- Article 2152 : Installations de voirie	+ 4 611,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>+ 4 611,00 €</b>	<b>+ 4 611,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits indiqué ci-dessus.

2)

**CRÉANCE ADMISE EN NON VALEUR**  
**DE PLUSIEURS TITRES NON ENCAISSÉS**  
**ANNÉE 2009**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier de THOUARS lui a indiqué qu'il n'a pas pu recouvrer les titres suivants :

- pour la location de la conserverie aux saveurs de la table pour le motif suivant à savoir clôture pour insuffisance d'actifs au 29.6.2011

**LOCATION IMMEUBLE :**

- Année 2009 : titre 125 pour un montant de 320,00 €HT soit un total de 382,72 € TTC.

- Année 2009 : titre 151 pour un montant de 320,00 €HT soit un total de 382,72 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la créance admise en non-valeur des titres émis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter les créances admises en non-valeur des titres émis ci-dessus pour un montant total de 640,00 €HT soit un total de 765,44 € TTC.

La somme correspondante sera imputée sur l'article 6541 "Créances admises en non-valeur".

3)

**LOCAL COMMERCIAL 9, RUE NOVIHERIA**  
**DEPOT DE GARANTIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été nécessaire de réaliser des travaux de rebouchage et de peinture de certains murs du local commercial situé 9, rue Novihéria, suite au départ de la dernière locataire.

Ces travaux s'élèvent à la somme de 1888,50 €, le montant du dépôt de garantie étant de 350 € H.T., Monsieur le Maire propose de le conserver et de ne pas réclamer le surplus à l'ancienne locataire Madame X, soit 1 538,50 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la conservation de ce dépôt de garantie.

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de conserver le dépôt de garantie d'un montant de 350 € et de ne pas réclamer le surplus à l'ancienne locataire Madame X, soit 1 538,50 € H.T.

**4) Demandes et questions diverses :**

1) - M. le Maire fait part de sa rencontre avec le responsable de la Gendarmerie de Saint-Varent. Celui-ci, souhaite que la commune fournisse un logement pour des réservistes. Le logement au-dessus de l'atelier poterie est envisagé. Les travaux nécessaires seront chiffrés.

2) - M. le Maire informe le Conseil de l'avancée des travaux dans le "local de convivialité" par le Centre Socio-Culturel. Du retard a été pris. Les toilettes doivent être remises en fonction le 19 novembre prochain. À ce propos, M. le Maire suggère que la commune finance les travaux d'électricité pour plus de sécurité. Le Conseil municipal décide de prendre en charge l'installation des blocs de secours et le Consuel.

3) - Le Marché de Noël se déroulera sur la Place de l'Hôtel de Ville. À ce propos, Mme WYSE précise que 31 exposants sont déjà inscrits au marché de Noël. Des stands de restauration sur place sont prévus. Mme WYSE propose d'acquérir des sapins supplémentaires pour cacher la façade de l'ancienne boulangerie.

Elle évoque l'idée d'un commerçant favorable à l'organisation d'un concours des plus beaux sapins devant les commerces. L'idée est acceptée par le Conseil municipal.

Elle demande également si les enfants des écoles pourront venir décorer le sapin posé devant l'Hôtel de Ville. Le Conseil municipal donne son accord.

Elle présente des photos avec des sapins peints à l'aide d'un produit permettant de colorer les arbres. Le Conseil donne un accord de principe pour l'acquisition de ce produit l'an prochain.

Elle propose de mettre 3 décors lumineux à "Bouillé" où seront mises les 3 prises déjà commandées pour la rue de la Gendarmerie.

4) - M. le Maire propose que la tournée des sapins soit faite le 23 décembre prochain. Le forum des associations aura lieu le 14 janvier prochain.

5) - M. FAUCHER informe le Conseil que les lettres commandées pour l'Hôtel de Ville seront posées avant Noël.

Les travaux de réfection du mur du point de vue sur le Thouaret doivent débuter début décembre. La pose du garde-corps doit suivre.

Concernant le matériel à poser par la société LUMELEC au complexe sportif, les travaux sont prévus début décembre.

6) - M. ROY propose de sécuriser la route de La Brosse entre le rond-point et le chemin du Paradis par la pose de buses et un gravillonnage du chemin, à la place du fossé actuel. Il demande s'il convient d'attendre 2017 ou non pour la réalisation de ces travaux ?

M. le Maire répond que ces travaux pourraient être réalisés début 2017, sur le prochain budget.

M. ROY a reçu un devis de plants de 4 004 € TTC pour les parterres de la Place du 14 Juillet et de la rue Novihéria et propose d'en commander que la moitié. Le Conseil donne son accord pour cette proposition. Un autre devis a été demandé pour refaire les trottoirs le long de l'Avenue de la Liberté et le Parvis de l'église en enrobé.

Les travaux de réfection du Chemin de La Digue vont être réalisés d'ici la fin de l'année. Le montant total des travaux sera partagé entre la Communauté de Communes du Thouarsais et la commune, soit un coût de 2 500 € par collectivité.

7) - Mme RIVEAULT a rencontré la Présidente de l'association "La Brigade" et, ensemble, ont retenu la date du 4 février prochain pour le carnaval.

Concernant les temps d'activités périscolaires, à partir de la rentrée de janvier, des ateliers auront lieu pour les grandes sections de la maternelle ainsi que des ateliers sportifs à l'école primaire.

Elle précise que l'Académie des Deux-Sèvres a été retenue pour une étude sur la lecture en CP à l'aide d'une application sur tablette, dont 30 élèves de l'école primaire "La Joyette".

8) - M. FUSEAU présente des projets de dessins qui pourraient être réalisés sur des abris-bus.

9) - M. AUBER demande au Conseil municipal de se positionner sur l'organisation de la course cycliste du 14 Juillet et l'attribution de la buvette au Comité Cycliste.

Le Conseil municipal demande que la course du 14 Juillet soit organisée et décide d'attribuer la buvette au Comité cycliste.

-----  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.*

*La Secrétaire de séance,*

*Le Maire,*

*Séverine ROTUREAU.*

*Pierre RAMBAULT.*